

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-35

OBJET :

## FINANCES

### REAMENAGEMENT DU CHATEAU DE BEAULIEU – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

*Absents avec excuses :*  
*Néant*

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES****REAMENAGEMENT DU CHATEAU DE BEAULIEU  
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

André CHAUVET, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant le réaménagement du Château de Beaulieu. La programmation des travaux était envisagée sur 3 années de 2018 à 2020 à compter de l'attribution des marchés.

A la suite de modifications sollicitées : déconnexion des eaux pluviales et des eaux d'assainissement avec création d'un nouveau réseau, changement de portes supplémentaires afin d'avoir une façade homogène, l'estimation globale a été revue et s'élève à 212 200 € TTC.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
<b>DCM du 13 décembre 2018</b>	180 200	67 200	40 000	73 000
<b>DCM du 25 juin 2020</b>	212 200	67 200	40 000	105 000

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;  
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention :

1. approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 212 200 TTC.
2. approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges nature 2313, fonction 33 et opération 74, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :
  - 2018 : 67 200 €
  - 2019 : 40 000 €
  - 2020 : 105 000 €

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 26 juin 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN